

**F.A.Q. N° 6-98**  
**EXCLUSION DE CONDUCTEURS DÉSIGNÉS**

ASSUREUR

Assuré

.....

Avenant à la police n° ..... Prise d'effet ..... à 0 h 1, heure normale.

Compte tenu d'une réduction de la prime, la garantie est annulée en ce qui concerne les véhicules conduits par toute personne désignée ci-dessous :

.....

.

(nom du conducteur désigné)

.....

.

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

\_\_\_\_\_  
**Signature de l'Assuré**